

Le 25 novembre 2018

À : Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

De : Albert Ng, à titre personnel

Objet : Mémoire sur l'examen législatif de la *Loi sur le droit d'auteur*

---

En tant que citoyen de l'ère numérique, je suis très préoccupé par les verrous numériques et les règles sur le contournement.

Les marchands en ligne me donnent l'accès à des médias et à des ressources pédagogiques de l'étranger. Or, les lecteurs de DVD, qu'il s'agisse de l'appareil ou du dispositif sur ordinateur, en vente ici sont pour la plupart verrouillés et lisent uniquement les DVD de zone 1. En tant qu'immigrant, j'apprécie les divertissements et les ressources pédagogiques de l'Asie (Hong Kong, Chine, Japon, Corée), qui proviennent d'autres zones (2,3, 6, etc.) et que les lecteurs achetés ici ne peuvent pas lire.

Il existe des lecteurs ou appareils multizones en ligne et dans le marché secondaire, qui sont trop chers ou qui ont des problèmes de garantie. L'approvisionnement d'appareils multizones ou dézonés peut poser problème si le sous-alinéa 41.1(1)c(i) est appliqué malgré l'absence de jurisprudence.

Le CRTC a interdit dernièrement aux fabricants et aux marchands de téléphones cellulaires d'ajouter des verrous numériques. Les Canadiens ont enfin pu choisir leur téléphone et leur fournisseur de services. Avant l'intervention du CRTC, la concurrence limitée portait atteinte à la liberté des Canadiens de posséder l'appareil qu'ils ont acheté.

Les verrous numériques et les règles sur le contournement compliquent inutilement le processus de changer le format du contenu acheté pour les appareils mobiles (tablette, cellulaire). Pire, les personnes qui vendent des appareils de contournement ou fournissent de tels services peuvent être tenues responsables aux termes de la *Loi*.

À mon avis, le Comité doit envisager de modifier la *Loi* afin d'empêcher les fabricants d'ajouter des verrous numériques aux lecteurs de DVD en vente au Canada.

Mes recommandations :

1. Interdire aux fabricants d'ajouter des verrous numériques aux lecteurs de DVD en vente au Canada.
2. Supprimer les règles qui empêchent le changement de format et la copie et permettre la consommation de contenu acheté pour de multiples appareils.
3. Autoriser le contournement des mesures de protection technique pour des utilisations qui ne constituent pas une contrefaçon.
4. Modifier la *Loi* pour préciser que le contournement des mesures de protection technique est illégal seulement s'il y a acte de violation des droits d'auteur.

L'attention que vous porterez à cette question est grandement appréciée.